

Dimanche

10

Novembre
2019



Les infos en ligne du SNUipp 63

Pas encore syndiqué.e ?

Adhérez en novembre et payez en janvier

Le SNUipp 63 vous renseigne, vous aide et vous conseille : savez-vous qu'il ne vit que par les cotisations de ses adhérents et par l'action de ses militants, permanents et correspondants locaux ? Alors n'attendez pas d'avoir un problème pour adhérer...

Trois formules pour adhérer ...

- [le bulletin d'adhésion à télécharger](#) et à retourner à la section départementale
- [l'adhésion en ligne](#)
- la reconduction automatique pour les adhérents déjà syndiqués (penser à signaler tout changement dans votre situation)

Les règlements par chèque adressés avant le 30 novembre ne seront perçus que début janvier, ou après si vous le souhaitez, puis ensuite suivant l'échéancier que vous aurez déterminé.



66% déductibles des impôts

66 % du montant de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt (y compris pour les personnes non imposables). Ainsi, si vous versez 120 € au SNUipp-FSU, cela vous « coûte » en réalité 41,00 €.

Pourquoi adhérer au SNUipp ?

Pour défendre l'école, ses personnels et agir pour la réussite de tous les élèves

Au SNUipp-FSU 63, tous les permanents ont conservé un service d'enseignement afin d'être au plus près du terrain, des élèves et des collègues. C'est comme cela qu'ils entendent défendre le service public laïc d'éducation et ses personnels pour améliorer les conditions de vie scolaire et d'apprentissage des élèves.

La transformation de l'école est l'une des priorités du SNUipp-FSU. C'est pour cela que le SNUipp défend la liberté pédagogique et promeut des méthodes d'apprentissage actives, modernes et innovantes.

Pour être aidé, conseillé, soutenu et défendu

Les permanents du bureau départemental sont à la disposition des collègues pour toute question relative à l'exercice de leur métier ou à leur situation professionnelle.

Les élus dans les instances paritaires (CAPD, CTSD...) ont le souci de défendre chaque situation avec équité, dans le respect des règles administratives qu'ils s'efforcent de faire évoluer dans l'intérêt de tous.

Pour être informé par une voie indépendante de l'administration

Alors que le gouvernement Philippe veut supprimer les instances paritaires, le SNUipp-FSU revendique la place qu'il occupe dans cet espace de dialogue social et de contrôle administratif qui permet d'avoir un regard attentif et bienveillant sur la situation de chaque collègue.

Et c'est cette présence qui permet au SNUipp de diffuser en toute indépendance des informations départementales et nationales relatives à l'actualité professionnelle, à ses prises de position ou à des dossiers pédagogiques.

Pour élaborer et défendre les revendications des personnels

Se syndiquer, c'est pouvoir faire entendre sa voix !

Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts et efficaces ! Se syndiquer c'est à la fois un acte de solidarité et une démarche individuelle au service d'un collectif professionnel.

Pour contribuer au mouvement social

Se syndiquer, c'est agir pour une société plus juste, plus égalitaire et progressiste.

Pour renforcer son identité professionnelle

Etre syndiqué, c'est pouvoir rencontrer les collègues, dialoguer avec eux, échanger, élaborer, proposer... C'est un bon remède pour lutter contre la solitude pédagogique et développer une culture et une identité professionnelle communes.



C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr